



POLITIQUE SALARIALE : Rien avant septembre 2017

COMMISSION
PARITAIRE
NATIONALE DE
NEGOCIATION

Approbation du relevé de décision du 20 janvier 2017. Après intégration des modifications demandées, le relevé est approuvé.

1. Point sur la politique salariale 2017

Ordre du jour :

1. Point sur la politique salariale 2017
2. Observatoire de la négociation collective
3. Avenants

A la conférence salariale du 3 février 2017, la Direction Générale des Affaires Sociales a annoncé une augmentation misérable des budgets de 1 %, GVT (Glissement, Technicité, Vieillesse) compris. Le Ministère persiste dans sa politique d'austérité.

FO, la CGT et SUD ont, à juste titre boycotté la conférence qui depuis longtemps n'est plus qu'une mascarade de politique budgétaire. Nous exigeons des budgets à hauteur des besoins dans les établissements. Les employeurs ayant annoncé suite à une enquête, une augmentation du GVT de 0,70 à 0,80 %. **FO** demande que cette enquête soit remise aux organisations syndicales. A ce jour, nous n'avons aucune explication du motif de cette hausse. UNISSS prend note de la demande.

FO revendique que les 4% du CITS (Crédit d'Impôt sur la Taxe des Salaires) soient utilisés pour une augmentation générale des salaires. Pour les employeurs une augmentation de salaire trop importante créerait des risques pour l'emploi.

FO : une fois de plus UNISSS veut nous faire accepter une réduction du coût du travail en effectuant du chantage à l'emploi.

La CGT propose une valeur du point à 5,456 et la CFDT à 5,256 soit 0,19%. La CFDT propose la négociation d'un accord sur l'utilisation du CITS en matière de salaire et d'emploi. UNISSS n'en veut pas :

« cela empêcherait les directeurs de l'utiliser à leur guise et surtout pour compléter des masses salariales déficitaires »

Une discussion s'engage sur le CITS. Les employeurs ne souhaitent pas dépenser ce qui n'est pas acquis (crédit d'impôt en début 2018 pour les salaires 2017), et veulent rester prudents face aux incertitudes électorales. Ils envisageraient peut-être un accord sur l'utilisation du CITS pour 2018 si celui-ci est reconduit.

FO : Nous demandons la suppression du Pacte de Responsabilité et du CITS. Nous restons indépendants quelque soient les échéances électorales. Les revendications d'abord !

UNISSS renvoie la discussion sur l'augmentation des salaires pour 2017 à septembre. Les employeurs s'engagent à ce que l'augmentation de la valeur du point prenne bien effet au 1^e janvier 2017.

FO : nous serons vigilants sur ce point.

2. Observatoire de la négociation collective

UNISSS veut mettre en place un observatoire de la négociation collective dont l'objectif est de répertorier les accords d'entreprise. L'Observatoire serait paritaire.

Les employeurs nous remettent en séance un exemplaire de l'accord sur un observatoire de la négociation collective dans la branche des Foyers de Jeunes Travailleurs datant de 2015. Ils le trouvent parfait mais attendent les propositions de modification de la part des organisations syndicales !

3. Avenants en cours

L'avenant 6-2016 modifiant l'Article 48 – « *congés payés exceptionnels pour évènement familial* » a été envoyé à l'agrément.

Cet avenant met l'article 48 de la CCNT en conformité avec le Code du Travail, sans discussion, sans négociation, sur ce thème. Pour **FO** une convention collective doit améliorer le code du travail.

Pour ces raisons, **FO**, CGT et SUD ne sont pas signataires de l'Avenant 6-2016.

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE NEGOCIATION

Ordre du jour :

1. Point sur la politique salariale 2017
2. Observatoire de la négociation collective
3. Avenants

Fin de séance à 11 h24 !!

Pour la délégation : Sylvie Beck, Irène Fritsch